

Cette formation valide le DPC n° : 12111900005

La formation initialement prévue pour le mois de juin est reportée à l'automne.

Présentation

Cette formation est destinée aux pharmaciens (titulaires d'officine, pharmaciens responsables d'un site de rattachement d'une structure dispensatrice, ainsi que leurs adjoints et remplaçants) dispensant de l'oxygène à usage médical à domicile.

Elle a pour objectif de leur apporter les compétences leur permettant l'obtention d'un certificat d'aptitude aux fonctions de pharmacien BPDO conformément à [l'arrêté de 2015 relatif aux Bonnes Pratiques de Dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical.](#)

L'obtention de ce certificat permettra aux pharmaciens d'accéder directement aux recrutements en tant que pharmacien BPDO.

Objectifs

- Acquérir les compétences pour la dispensation de l'oxygène au domicile du malade et la coordination avec les différents intervenants professionnels de santé.

A la suite de la formation, l'apprenant sera à même de pouvoir :

- Dispenser de façon optimale et sécurisée, conformément à la réglementation en vigueur, l'oxygène à usage médical au domicile du malade
- Améliorer la prise en charge respiratoire des malades chroniques soignés au domicile après

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

ou en alternative à une hospitalisation

Organisation pédagogique

Formation de 18 heures au total avec :

- Deux journées consécutives (16 heures)
- Deux heures de e-learning (le e-learning débute deux semaines avant les cours en présentiel)

Consultez les calendriers pour connaître les dates des différentes sessions.

La formation est organisée en partenariat avec [l'Association AP2DG](#)

Contrôle de connaissances

Pour valider la formation :

- Questionnaire d'évaluation des connaissances en fin de formation.
- Le candidat devra avoir consulté les cours et QCM en ligne du e-learning.

Ce test d'évaluation des connaissances comprendra :

Un document de 30 questions à réponses rapides d'une durée de 30 minutes

Le certificat d'aptitude aux fonctions de pharmacien BPDO sera délivré à tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Contenus

Module théorique - 15 heures

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Oxygénothérapie et bonnes pratiques de dispensation (Obligations réglementaires)

- Textes réglementaires et conditions d'exercice : les BPDO et rôles du pharmacien BPDO
- Règles professionnelles et de bonnes pratiques
- Analyse de la prescription
- La visite pharmaceutique
- Rappels physico-chimiques de l'oxygène et les règles de sécurité

Oxygénothérapie et bonnes pratiques de dispensation (Technologie)

- Les différentes sources d'oxygène Gaz, concentrateurs et liquide
- Oxygène gazeux : emballage (conception, remplissage, stockage, transport, entretien, contrôle, vérification, mise en service), risques, consignes de sécurité.
- Concentrateur : prise en charge des dispositifs médicaux entre 2 patients (nettoyage & désinfection, maintenance, stockage), principes de fonctionnement, mise en service, contrôle, entretien, consignes de sécurité, traitement des dysfonctionnements.
- Présentation interface patient (lunettes, tubulures, masques, humidificateurs)
- Oxygène liquide : réservoirs (conception, remplissage, stockage, transport, entretien, contrôle, vérification, mise en place), principes d'approvisionnement et de transfert, évaporateur (principe de fonctionnement), réservoirs utilisés par le patient (vérifications, maintenance, stockage, utilisation), risques, consignes de sécurité.
- Risques liés à l'oxygène et mesures de prévention
- Consignes d'hygiène et de sécurité applicables aux patients
- Dispositifs médicaux réglementation et matériovigilance.
- Oxygène médicament et pharmacovigilance.

Indications de l'oxygénothérapie (Physiopathologie en e-learning), techniques d'oxygénothérapie et leur prise en charge LPP

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Prise en charge de l'oxygénothérapie
- Indications respiratoires et non-respiratoires
- Effets indésirables, contre-indications, toxicité de l'oxygène
- Conseils à la prescription, la prise en charge LPP et les forfaits
- Analyse et gestion du risque dans l'utilisation de l'oxygénothérapie en vue de la validation de l'ordonnance

Module pratique - 4 heures

- Manipulation, mise en place chez le patient
- Oxygène gazeux, concentrateur et oxygène liquide
- Simulation d'une visite pharmaceutique et consignes de sécurités
- Validation de la prescription : exercices pratiques
- Validation et contrôle des forfaits LPP

Publics et prérequis

- Les pharmaciens d'officine
- Les pharmaciens de prestataires
- Les pharmaciens hospitaliers
- Tout pharmacien qui s'impliquerait dans la dispensation des gaz médicaux
- D'une manière générale les pharmaciens mentionnés à [l'article D.5232-1](#) du code de la santé publique, chargés de garantir l'application des règles professionnelles et de bonnes pratiques de délivrance des dispositifs médicaux et prestations sanitaires destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap
- Étudiant en pharmacie, 6ème année validée

Les intervenants

- **Jean Jacques BLEAS**, Dr en Pharmacie, Enseignant associé à l'UFR de Pharmacie de

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.